L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Solocal Group se tiendra :

Vendredi 24 juillet 2020, à 10h00 - Accueil des actionnaires à 9h00 Maison de la Mutualité - 24 rue Saint-Victor - 75005 Paris

# Avertissement – Modification des modalités de tenue de l'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire)

Ainsi que cela a été indiqué dans l'avis de réunion publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°74 en date du 19 juin 2020, la Société s'est réservé la faculté de faire évoluer les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le vendredi 24 juillet 2020 en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Dans ce cadre, afin de favoriser les conditions du dialogue avec les actionnaires dans le contexte de la restructuration financière de la Société et d'assurer la participation effective des actionnaires à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a décidé que l'Assemblée générale du 24 juillet 2020 se tiendra à la Maison de la Mutualité située 24 rue Saint-Victor, 75005 Paris, **les actionnaires ayant la possibilité d'y assister physiquement s'ils le souhaitent**.

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) et de lutte contre sa propagation, la Société fera en sorte que les règles d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières » conformément à l'article 1 du décret n°2020-663 en date du 31 mai 2020 soient respectées de manière stricte.

La Société a également pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'Assemblée générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée générale 2020 sur le site internet de la Société **www.solocal.com, Rubrique Investisseurs – Publications Financières – Assemblées générales** ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : actionnaire@solocal.com.

Le résultat des votes des résolutions sera affiché sur le site Internet de la Société.

Vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet de la Société **www.solocal.com, Rubrique Investisseurs – Publications Financières – Assemblées générales** et qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 juillet 2020 en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Comment vous informer?

Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée ou bien voter par correspondance, par Internet ou par procuration. Quel que soit le mode de participation que vous choisissez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire de Solocal Group.

### **COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE?**

- Pour les actions nominatives : Être inscrit en compte nominatif (pur ou administré) au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 22 juillet 2020 à 0 heure (heure de Paris).
- Pour les actions au porteur: Faire établir dès que possible une attestation de participation constatant l'inscription de vos titres au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 22 juillet 2020 à 0 heure (heure de Paris), dans les comptes titres tenus par votre intermédiaire financier (banque, société de Bourse ou courtier en ligne). Pour être prise en compte, cette attestation devra parvenir à BNP Paribas Securities Services, banque centralisatrice de l'Assemblée générale de Solocal Group, au plus tard le 23 juillet 2020 à 15 heures (heure de Paris).

### **COMMENT VOUS INFORMER?**



- Par téléphone :
  - +33 (1) 55 77 35 00 depuis l'étranger, de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi.



• Par Internet: www.solocal.com



Par e-mail: actionnaire@solocal.com



• Par courrier :

Solocal Group - Relations actionnaires 204 Rond-Point du Pont de Sèvres 92649 Boulogne-Billancourt Cedex

### **COMMENT VOTER?**

Vous êtes actionnaire de Solocal Group à la date de l'assemblée, vous avez trois possibilités pour exercer votre droit de vote :

- assister personnellement à l'assemblée générale ;
- donner votre pouvoir au Président de l'assemblée (le Président du Conseil d'administration) ou à un tiers ;
- voter par correspondance ou par Internet.

Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée générale

### VOUS SOUHAITEZ ASSISTER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



### DEMANDE DE CARTE D'ADMISSION PAR VOIE POSTALE

### **VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF**

(compte nominatif pur ou compte nominatif administré)

- Cochez la **case** A du formulaire papier (cf. modèle page 6).
- Datez et signez en bas du formulaire.
- Retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services à l'aide de l'enveloppe T fournie.

BNP Paribas Securities Services devra recevoir votre formulaire au plus tard le 23 juillet 2020 à 15 heures (heure de Paris).

### **VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR**

- Cochez la case A du formulaire papier (cf. modèle page 6).
- Datez et signez en bas du formulaire.
- Retournez le formulaire le plus rapidement possible à l'intermédiaire financier (banque, société de Bourse ou courtier en ligne) qui tient votre compte.

Votre intermédiaire financier se charge d'envoyer le formulaire accompagné d'une attestation de participation constatant l'enregistrement comptable de vos titres à :

BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex

Pour être pris en compte, le formulaire et l'attestation devront parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le 23 juillet 2020 à 15 heures (heure de Paris).



### BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES VOUS ADRESSE VOTRE CARTE D'ADMISSION



### DEMANDE DE CARTE D'ADMISSION PAR INTERNET

Les actionnaires souhaitant participer en personne à l'Assemblée générale pourront également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes

### **POUR L'ACTIONNAIRE AU NOMINATIF** (PUR OU ADMINISTRÉ)

Les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré pourront demander une carte d'admission par Internet sur la plateforme sécurisée VOTACCESS via le site Planetshares accessible à l'adresse https://planetshares.bnpparibas.com.

L'accès au site est protégé par un identifiant et un mot de passe. Les échanges de données sont cryptés pour en assurer la confidentialité. Le site Planetsharés sera ouvert à compter du **8 juillet 2020**. La possibilité de demander la carte d'admission par Internet prendra fin le 23 juillet 2020 à 15 heures (heure de Paris)

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels. Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter au site Planetshares en utilisant leur numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de leur formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro +33 (1) 55 77 35 00 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et demander une carte d'admission.

### **POUR L'ACTIONNAIRE AU PORTEUR**

Il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme VOTACCESS.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté à la plateforme VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et demander une carte d'admission.

### VOUS VOUS PRÉSENTEZ LE JOUR DE L'ASSEMBLÉE SANS VOTRE CARTE D'ADMISSION

Si votre demande de carte d'admission est parvenue à BNP Paribas Securities Services après le 23 juillet 2020 ou si vous n'avez pas demandé votre carte d'admission :

- en qualité d'actionnaire au nominatif, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet, à l'accueil de l'Assemblée ;
- en qualité d'actionnaire au porteur, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur présentation d'une attestation de participation établie par votre intermédiaire financier constatant l'inscription de vos titres au plus tard le **22 juillet 2020** à 0 heure (*heure de Paris*) et d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet, à l'accueil de l'Assemblée.

Vous souhaitez voter par correspondance ou être représenté(e) à l'Assemblée générale

### VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AVEC LE FORMULAIRE PAPIER (cf. modèle page 6)

## VOTER PAR CORRESPONDANCE

- Cochez la case « Je vote par correspondance » case 1 et indiquez votre vote.
- Si vous désirez voter « contre » une résolution ou vous « abstenir » noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée.
- Ne noircissez aucune case si vous votez « pour » à chaque résolution.
- Datez et signez en bas du formulaire.

### DONNER POUVOIR AU PRÉSIDENT

- Cochez la case « Je donne pouvoir au Président » case 2
- Datez et signez en bas du formulaire.
- Ne noircissez aucune case.
- Vos votes seront « pour » les projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et « contre » tous les autres projets de résolution.

### DONNER PROCURATION À UN AUTRE ACTIONNAIRE OU À TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE DE VOTRE CHOIX

- Cochez la case « Je donne pouvoir »case 3
- Précisez l'identité (nom, prénom et adresse) de la personne qui vous représentera.
- Datez et signez en bas du formulaire.







### **VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF**

Retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services en utilisant l'enveloppe T fournie.

BNP Paribas Securities Services devra recevoir votre formulaire **au plus tard le 23 juillet 2020 à 15 heures** (heure de Paris).

### **VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR**

Adressez le formulaire le plus rapidement possible à l'intermédiaire financier (banque, société de Bourse ou courtier en ligne) qui tient votre compte.

Votre intermédiaire financier se chargera d'envoyer le formulaire accompagné d'une attestation de participation constatant l'inscription de vos titres à :

BNP Paribas Securities Services CTS Assemblées Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

Le formulaire et l'attestation devront parvenir à BNP Paribas Securities Services **au plus tard le 23 juillet 2020 à 15 heures** (*heure de Paris*).

Vous souhaitez voter par correspondance ou être représenté(e) à l'Assemblée générale



### VOTER OU DÉSIGNER/RÉVOQUER UN MANDATAIRE PAR INTERNET

### POUR L'ACTIONNAIRE AU NOMINATIF (PUR OU ADMINISTRÉ)

Les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré pourront voter ou désigner/révoquer un mandataire par Internet sur la plateforme sécurisée VOTACCESS via le site Planetshares accessible à l'adresse https://planetshares.

### bnpparibas.com.

Cette possibilité est un moyen supplémentaire de participation offert aux actionnaires qui peuvent bénéficier de toutes les possibilités disponibles sur le formulaire papier. L'accès au site est protégé par un identifiant et un mot de passe. Les échanges de données sont cryptés pour en assurer la confidentialité. Le site Planetshares sera ouvert à compter du **8 juillet 2020**. La possibilité de voter ou désigner/révoquer un mandataire par Internet prendra fin le **23 juillet 2020 à 15 heures** (heure de Paris). Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié au vote préalable à l'Assemblée générale, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels. Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter au site Planetshares en utilisant leur numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de leur formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro vert mis à sa disposition. +33 (1) 55 77 35 00

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et de voter ou désigner/révoquer un mandataire. En outre, il aura la possibilité d'accéder, via ce même site, aux documents officiels de l'Assemblée générale.

### **POUR L'ACTIONNAIRE AU PORTEUR**

L'actionnaire doit se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme sécurisée VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Seul l'actionnaire au porteur dont l'établissement teneur de compte est connecté à la plateforme VOTACCESS pourra voter ou désigner/révoquer un mandataire par Internet. À défaut, l'actionnaire au porteur devra procéder aux démarches par voie postale.

L'actionnaire dont l'établissement teneur de compte est connecté à la plateforme VOTACCESS devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Solocal Group, suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et de voter ou désigner/révoquer un mandataire. En outre, il aura la possibilité d'accéder, via ce même site, aux documents officiels de l'Assemblée générale.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté à la plateforme VOTACCESS, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un e-mail à l'adresse paris. bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes: nom de la société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et, si possible, adresse du mandataire;
- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée ; toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, soit le 23 juillet 2020 à 15 heures (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, soit le 23 juillet 2020 à 15 heures (heure de Paris). Le site Internet sécurisé dédié VOTACCESS sera ouvert à compter du 8 juillet 2020.

Comment remplir votre formulaire joint à ce document?

### COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE JOINT À CE DOCUMENT?

N'envoyez pas directement votre formulaire à Solocal Group.

Toutes les opérations relatives à l'Assemblée générale sont assurées par BNP Paribas Securities Services, banque centralisatrice de l'Assemblée générale de Solocal Group.

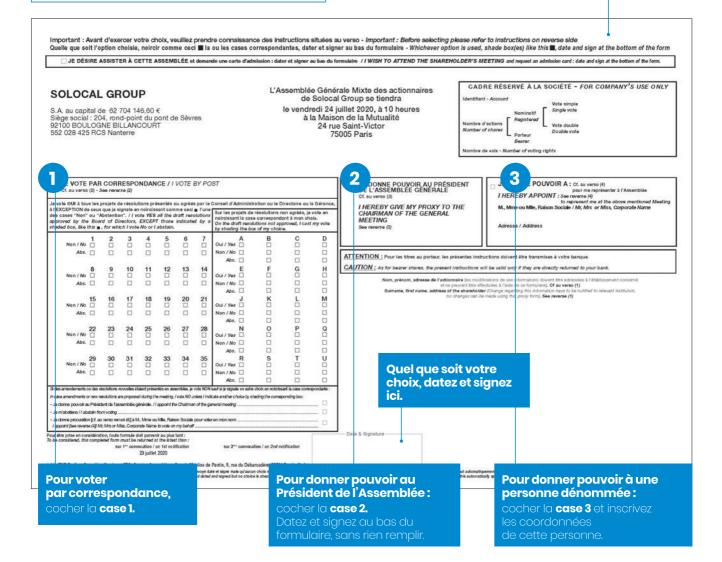


Pour être pris en compte, votre formulaire doit parvenir à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES au plus tard le 23 juillet 2020 avant 15 heures.

BNP Paribas Securities Services CTO Services des Assemblées Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

### Si vos actions sont au porteur,

adressez ce formulaire à votre teneur de compte qui fera suivre accompagné d'une attestation de participation à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.



### Avertissement: nouveau traitement des abstentions

La loi nº 2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en assemblées générales d'actionnaires : alors que les abstentions étaient auparavant considérées comme des votes négatifs, celles-ci sont désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus prises en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions. Les formulaires de vote à distance ont en conséquence été modifiés afin de permettre à l'actionnaire d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'Assemblée générale.

Informations et documents mis à la disposition des actionnaires

### **QUESTIONS ÉCRITES**

Les questions écrites doivent être envoyées au siège social de la Société à l'attention du Président du Conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard le **20 juillet 2020**.

Elles sont accompagnées d'une attestation de participation soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier.

Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique dédiée aux questions-réponses.

### **PRÊT-EMPRUNT DE TITRES**

Conformément à l'article L. 225-126 I du Code de commerce, toute personne qui détient, seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire portant sur les actions de la Société ou de toute opération lui donnant le droit ou lui faisant obligation de revendre ou de restituer ces actions au cédant, un nombre d'actions représentant plus de 0,5 % des droits de vote, informe la Société et l'Autorité des marchés financiers, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **22 juillet 2020, à 0 heure** (heure de Paris), et lorsque le contrat organisant cette opération demeure en vigueur à cette date, du nombre total d'actions qu'elle possède à titre temporaire.

Cette déclaration doit comporter, outre le nombre d'actions acquises au titre de l'une des opérations susmentionnées, l'identité du cédant, la date et l'échéance du contrat relatif à l'opération et, s'il y a lieu, la convention de vote.

Les personnes concernées doivent transmettre par voie électronique à l'Autorité des marchés financiers les informations prévues à l'adresse suivante :

### declarationpretsemprunts@amf-france.org

Elles transmettront ces mêmes informations à la Société par voie électronique à l'adresse suivante :

### actionnaire@solocal.com

À défaut d'information de la Société et de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions précitées, les actions acquises au titre des opérations temporaires concernées seront privées de droit de vote pour l'Assemblée générale du 24 juillet 2020 et pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution desdites actions.

### INFORMATIONS ET DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : **www.solocal.com**, à compter du 21° jour précédant l'Assemblée générale, soit à compter du 3 juillet 2020.